

GE_GERICHTE C/17808/2014 vom 9. Februar 2016

GE Cour de justice, 2016-02-09, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_C_17808_2014

FR: GE_GERICHTE C/17808/2014 du 9 février 2016

IT: GE_GERICHTE C/17808/2014 del 9 febbraio 2016

Regeste

PROTECTION DE L'UNION CONJUGALE; MESURE PROVISIONNELLE; EFFET SUSPENSIF | CPC.315; CC.176

Erwägungen

E. 31

décembre 2015; Qu'il sera statué sur les frais et dépens de l'incident avec la décision au fond (art. 104 al. 3 CPC). * * * * * PAR CES MOTIFS, La Chambre civile : Statuant sur suspension de l'exécution : Admet partiellement la requête de A_____ tendant à la suspension de l'effet exécutoire attaché au jugement JTPI/1849/2016 rendu le 9 février 2016 par le Tribunal de première instance dans la procédure C/17808/2014-21, en qui concerne le chiffre 6 du dispositif dudit jugement, mais uniquement s'agissant de la condamnation de A_____ à payer en mains de B_____ une contribution mensuelle de 26'000 fr. du 1 er septembre 2014 au 30 juin 2015 et de 24'000 fr. du 1 er juillet au 31 décembre 2015, sous déduction de 284'900 fr. payés entre septembre 2014 et janvier 2016. La rejette pour le surplus. Dit qu'il sera statué sur les frais et dépens de l'incident avec la décision sur le fond. Déboute les parties de toutes autres conclusions. Siégeant : Madame Fabienne GEISINGER-MARIÉTHOZ, présidente ad intérim; Madame Anne-Lise JAQUIER, greffière. La présidente ad intérim : Fabienne GEISINGER-MARIÉTHOZ La greffière : Anne-Lise JAQUIER Indication des voies de recours : Conformément aux art. 72 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF; RS 173.110), le présent arrêt peut être porté dans les trente jours qui suivent sa notification avec expédition complète (art. 100 al. 1 LTF) par-devant le Tribunal fédéral par la voie du recours en matière civile, dans les limites des art. 93 et 98 LTF. Le recours doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14. Valeur litigieuse des conclusions pécuniaires au sens de la LTF supérieure à 30'000 fr.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.